

2009/1717 - Gratuités totales ou partielles de salles municipales de spectacles et/ou de frais de captations audio visuelles, accordées aux organismes suivants : MJC du Vieux Lyon - MJC de Saint-Just Galerie 47 - ASCAL - CNSMD - Hot Club de Lyon - Comité du Rhône pour l'UNICEF - ADCARLY - Cercle Lyonnais des Femmes Arméniennes - Association La Pierre Angulaire - Compagnie Aruspice Circus - Association SIRARPI - Association Partage et Amitié - Association ALTEA - Montant total des exonérations : 9 236,07 € HT (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 07/09/2009, p. 1547)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)